

LES PRODUITS TRANSFORMÉS À LA FERME

VOUS AVEZ DES PRODUITS
À DONNER ?



CONTACTEZ



> **SOLAAL CARACTÉRISE** votre offre de don



> **SOLAAL ORGANISE** le don



> **SOLAAL ASSURE** le service après-don



OU



VOUS CONTACTEZ
directement
une association
d'aide alimentaire habilitée



L'association vous adresse
une attestation de don

POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > refus de palette à la livraison
- > produits hors calibre
- > saturation du marché

QUELS PRODUITS DONNER ?

- > produits sous signes de qualité et d'origine
- > tous les modes de production



RÉGLEMENTATION

> Les produits donnés doivent être **sains, loyaux et marchands**.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attestation de don vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60 %** du coût de revient, dans la limite de 20 000€ ou 0,5 % de votre chiffre d'affaires.



LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

ILS TÉMOIGNENT...



« Je transforme mes volailles et j'avais des bocaux qui arrivaient en fin de DDM, et plutôt que de les détruire, il me paraissait évident, surtout pendant la période de Noël, de les offrir à des gens qui n'ont pas la chance de pouvoir se les payer. Je trouve cela inadmissible de détruire ces produits qui peuvent être valorisés ainsi. J'ai fait appel à SOLAAL tout simplement car je ne savais pas à qui m'adresser pour donner, ce n'est jamais facile de trouver une association, et grâce à SOLAAL le lien a été facile à faire. Je ferai à nouveau appel à eux dès que j'aurai des produits à donner. »

Jacques CANTENEUR, éleveur de poulets et céréalier - EARL Canteneur Jacques (57)

« Il m'arrive fréquemment d'avoir des produits qui arrivent à date et l'autoconsommation à ses limites, alors plutôt que de jeter ces produits je les propose aux associations d'aide alimentaire via SOLAAL. C'est un partenariat gagnant/gagnant car cela permet de venir en aide à une frange de la population qui rencontre des difficultés pour se nourrir, cela évite le gaspillage alimentaire, mais cela nous permet également de bénéficier d'une réduction d'impôt dans le cadre des dons aux associations. »



Aline HAVEZ, agricultrice - GAEC de la Bacquerolle (62)

« LA FAIM, AVEC SOLAAL, ON LA COMBAT DE PIED FERME ! »

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

DÉCLAREZ
VOS DONs

